



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier de la susmentionnée municipalité

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tiendra une séance spéciale le lundi 17 décembre 2018 à 18h00 à la salle communautaire du Centre F. P. Adams au 35, chemin Kempt à Ristigouche-Sud-Est afin d'adopter le budget pour l'année 2019, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 ainsi que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2019.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget, le programme des immobilisations et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*.

Avis public est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Ristigouche-Sud-Est,

Ce 9^e jour de décembre 2018.

Hervé Esch

Directeur général
Secrétaire-trésorier